



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/978

Achèvement de la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux - Approbation du plan prévisionnel de financement tripartite (Fondation Saint-Irénée /Etat-DRAC/ Ville de Lyon) et d'une convention de partenariat et de financement - Offre de concours entre la fondation Saint-Irénée et la Ville de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/978 - ACHEVEMENT DE LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-BRUNO-LES-CHARTREUX - APPROBATION DU PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT TRIPARTITE (FONDATION SAINT-IRENEE /ETAT-DRAC/ VILLE DE LYON) ET D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT - OFFRE DE CONCOURS ENTRE LA FONDATION SAINT-IRENEE ET LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'église Saint Bruno-les-Chartreux est l'un des édifices les plus remarquables du patrimoine religieux de Lyon et l'un des rares exemples de baroque de la Ville. Propriété de la Ville de Lyon, elle a été classée au titre des monuments historiques en 1911, compte tenu de son intérêt tant architectural qu'historique.

Dans ce cadre, l'entretien de cet édifice est donc soumis au code du patrimoine, notamment aux articles L 621-29-1 et suivants, pour les obligations de conservation et les demandes d'autorisation de travaux. L'intervention de la Ville de Lyon sur cet édifice se fonde également sur les dispositions des lois du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat et du 13 avril 1908 autorisant les communes à engager les dépenses nécessaires à l'entretien et à la conservation des édifices culturels dont la propriété leur est reconnue par la loi.

L'édifice, dont la construction a débuté à partir de la fin du XVIème siècle, a connu de multiples périodes de travaux au fil des siècles. Plus récemment, plusieurs phases de restauration du bâtiment et de l'intérieur ont été engagées.

D'importants travaux extérieurs sur le dôme en particulier ont été menés dans les années 1990 et divers autres travaux de restauration intérieure ont eu lieu, entre 2003 et 2007 au niveau de la nef, du chœur, du transept et du célèbre baldaquin de Servandoni.

Elle a également fait l'objet de travaux de restauration intérieurs et extérieurs sur la base du diagnostic réalisé en 2011. C'est ainsi qu'entre 2014 et 2016, 5 des 10 chapelles intérieures latérales et du transept ont été restaurées, ainsi que leurs couvertures, dans la continuité des travaux menés quelques années auparavant sur le chœur des moines, le transept, la nef, le maître autel, les stalles, les lustres et les cloches. En parallèle, des travaux d'urgence de mise en sécurité ont également été réalisés sur la façade principale, les contreforts et les murs de clôture menaçant ruine.

Afin de poursuivre les travaux essentiels pour achever la restauration de l'église et rendre à l'ensemble sa splendeur originale, un partenariat public-privé original a été mis en place en 2018. Cette opération a été rendue possible grâce au don d'un mécène souhaitant rester anonyme. Il s'est rapproché de la fondation Saint - Irénée, qui a accepté de recueillir ce don. Ce mécène s'est engagé ainsi à prendre en charge une partie du financement à hauteur de 1,6 millions d'euros, l'autre partie étant financée à parts égales par l'État et la Ville de Lyon, qui ont décidé d'inscrire l'achèvement de la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux dans la 4<sup>ème</sup> Convention Patrimoine, signée le 6 décembre 2019.

L'opération de restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux a été décomposée en deux phases distinctes. La première phase, lancée au printemps 2018, s'est achevée en janvier 2021. Elle portait sur la restauration de la façade principale (y compris le porche d'entrée), l'assainissement périphérique du bâtiment, et une première tranche de restauration des façades et des couvertures (nef, bas-côtés attenants et transept).

Pour cette première phase d'un montant arrêté à hauteur de 1 634 193,67 €TTC, sur la base des marchés notifiés, le plan de financement définitif était le suivant :

- Fondation Saint-Irénée grâce au don recueilli auprès d'un mécène : 817 096,84 €  
soit 50% du coût réel d'opération ;
- État / Direction régionale des affaires culturelles : 659 678 €;
- Ville de Lyon : 157 419 €

Dès la fin de cette première phase ont été lancées les études de maîtrise d'œuvre relatives à la seconde phase, laquelle porte sur la poursuite de la restauration des couvertures, des façades du chœur et du chevet, et la restauration des cinq chapelles latérales non encore restaurées (les Chapelles Saint-François-Régis, Saint-Pierre, des fonts baptismaux, du Sacré Cœur et Sainte-Philomène). Les travaux, dont le lancement sera présenté prochainement à l'approbation du Conseil municipal, se dérouleront entre le 1er trimestre 2022 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Pour cette seconde phase d'un montant estimé à 2 220 800 €TDC, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fondation Saint-Irénée grâce au don recueilli auprès d'un mécène : 782 903,16 €;
- État / Direction régionale des affaires culturelles : 467 818,84 €;
- Ville de Lyon : 970 078,00 €

Ainsi, sur l'ensemble de l'opération (phase 1 et 2) d'un coût estimé à hauteur de 3 854 994 €TDC, la participation de la Fondation Saint-Irénée, représentant le mécène anonyme, s'élève à 1 600 000 € L'État et la Ville de Lyon financeront, quant à eux, à parts égales le delta, soit une participation de chacun estimée à 1 127 496,84 €

Dans ces conditions, et compte - tenu de l'intérêt du projet pour notre ville sur les plans historique, patrimonial et touristique, je vous propose d'approuver le plan de financement prévisionnel pour cette opération « Saint-Bruno – Phase 2 », ainsi que le projet de convention de partenariat et de financement - offre de concours entre la Ville de Lyon et la fondation Saint - Irénée, qui règle les modalités de versement de l'aide issue du mécénat. Cette convention s'achèvera au 31 décembre 2026, échéance correspondant à la date estimée de clôture du dossier administratif.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine, notamment l'article L 621-29-1 ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, notamment son article 13 ;

Vu le projet de convention de partenariat et de financement - offre de concours ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- Le projet de convention de partenariat et de financement – offre de concours susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la fondation Saint-Irénée, pour l'opération visant l'achèvement de la restauration de l'église Saint - Bruno - les – Chartreux, est approuvé.
- 2- Le plan de financement prévisionnel de l'opération visant l'achèvement de la restauration de l'église Saint - Bruno - les - Chartreux est approuvé. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés ainsi que des subventions éventuelles auprès de l'Etat, et notamment de la Direction régionale des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques, ou d'autres organismes. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.
- 3- Les recettes en découlant seront imputées sur les crédits des exercices 2021 et suivants, sous réserve de leur adoption par le Conseil municipal, natures 1321 et 1328, fonction 324.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET